

L'éco-régionalisation en perspectives

Au terme de cette analyse du processus d'éco-régionalisation des Carpates, il convient désormais de revenir sur les différentes modalités de ce processus, sur les pratiques et stratégies observées et sur la manière dont cet ouvrage les éclaire. Cette partie conclusive est donc l'occasion pour moi de revenir sur mes objectifs et hypothèses de recherche et d'identifier les apports et limites de cet ouvrage. Je souhaite également mettre en avant les différentes interactions, temporalités et synergies entre les différentes pratiques observées en m'appuyant notamment sur la construction d'une frise chronologique qui regroupe les divers éléments mis en lumière dans cette partie empirique au sein d'un ensemble commun et cohérent (Annexe 1)³¹⁵.

Rappel des objectifs de la recherche et des hypothèses principales

Cet ouvrage avait pour objectif d'étudier le processus d'éco-régionalisation des Carpates en se concentrant sur les pratiques discursives et matérielles de deux institutions influentes dans le contexte européen et sélectionnées dans le cadre initial du projet: le World Wide Fund for Nature (WWF) et le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Plus spécifiquement, l'objectif de cet ouvrage est de comprendre comment ces institutions identifient, délimitent et institutionnalisent les Carpates comme une région de projet légitime et appropriée pour justifier et mener

315 La frise débute volontairement en 1998 avec l'ouverture du WWF-DCPO et la mise en place de la *Carpathian Ecoregion Initiative*, car j'ai montré qu'il s'agit de la première fois qu'un programme visant à coordonner des politiques environnementales à l'échelle du massif de montagne a été initié. Les chapitres de cet ouvrage sont mis en évidence sur cette frise par des couleurs différentes. Les événements ponctuels sont indiqués à l'aide de points, les processus par des traits. Les cartes produites durant ce processus d'éco-régionalisation et analysées dans ce manuscrit sont directement visibles sur la frise.

leurs initiatives environnementales: quels processus et quelles pratiques mettent-elles en œuvre?; quelles ressources et quels objets mobilisent-elles?

Les hypothèses qui ont guidé cet ouvrage s'articulent autour de trois champs de recherche: les politiques scalaires, les interactions entre production scientifique et gouvernance politique, les travaux de cartographie critique et les enquêtes ethnographiques sur les pratiques des secrétariats internationaux.

Les hypothèses principales étaient les suivantes:

- La région de projet environnemental des Carpates n'est pas une entité naturelle existant à priori mais une construction sociale, matérielle et discursive, le résultat d'un processus dynamique d'institutionnalisation.
 - Elle peut être appréhendée comme un agencement dynamique constitué de formes matérielles, sémiotiques et sociales autonomes.
 - L'objectivation des Carpates est le résultat d'une convergence (partielle) d'acteurs hétérogènes, basés en différents lieux, et agissant selon des stratégies et des spatialités différentes autour d'un cadrage commun.
 - La science et l'expertise scientifique sont directement mobilisées par les acteurs institutionnels pour justifier et légitimer leurs propositions de régions. La constitution de collectifs scientifiques «régionaux» peut être ainsi parfois initié, soutenu voire financé par ces institutions pour participer au processus de consolidation de la région
- La production cartographique et de bases de données sont des éléments essentiels du processus d'institutionnalisation et leur contribution est importante à toutes les étapes de la construction régionale, la formulation de propositions de région, la singularisation d'une proposition et la consolidation de la région de projet, à travers des modalités variées.
 - Elles participent directement à la formulation des cadrages spatial, argumentatif et institutionnel du processus d'éco-régionalisation.
- La stabilité de la région de projet dans l'espace et le temps dépend en grande partie de son fonctionnement institutionnel, de sa capacité à

déployer ses effets et de sa faculté à intégrer les propositions de région parfois concurrentes sous un même cadrage.

- Cette stabilisation implique des formes de performance socio-matérielle variées – relationnelles, opérationnelles, institutionnelles et matérielles – toutes ensemble étant susceptibles d’institutionnaliser la région de projet.
- Plus ce processus continue et se poursuit, plus la région est performée et se distingue des autres régions. On peut ainsi dire que la région prend de « l’épaisseur »
- La mise en place de ces formes de performance est effectuée dans le contexte des Carpates principalement par l’organe institutionnel de la Convention, le secrétariat par intérim administré par le PNUE, qui joue dès lors un rôle central dans le processus d’institutionnalisation.
- Le travail du secrétariat peut s’apparenter à celui d’une organisation frontière agissant à l’interface entre production scientifique et gouvernance politique et tentant de réconcilier les différentes demandes.
- Ce processus de performance peut ainsi également parfois participer à la déstabilisation du cadrage institutionnel initial à une échelle et sous des formes variables: mise en tension, reformulation du cadrage initial (pour l’enrichir ou le concurrencer), contestation (de la pertinence du modèle régional adopté ou de l’entité qui participe à sa réalisation).

L’identification des régions de projet: entre production de connaissances et perspectives d’action

L’analyse a montré que la construction régionale *combine* production de connaissances et perspectives ou intentions d’action. Ces conclusions rejoignent celles de Roderick Neumann (2009) pour qui politiques scalaires et politiques de connaissances sont inextricablement liées, spécifiquement dans la gouvernance environnementale. Les chapitres 4 et 8 de cet ouvrage ont en grande partie porté sur cette interpénétration.

Ils dévoilent comment la « Carpathian Ecoregion Initiative » (CEI) lancée par le WWF-DCPO en 1999 a permis de constituer un « public régional »

(Metzger, 2013) de cinquante organisations, des universités, des agences nationales de conservation, des parcs nationaux et des organisations non gouvernementales autour de la formulation de ce que Jonathan Metzger (2013) propose d'appeler « une proposition de région » : les Carpates comme écorégion. Le WWF-DCPO s'est appuyé sur le programme « Global 200 », développé par le WWF international pour prioriser ses actions territoriales sur la base de critères naturalistes, afin de justifier et légitimer le cadrage de sa proposition de région.

Ce premier réseau de scientifiques correspond au premier type d'interaction entre scientifiques et projets régionaux identifiés dans un article collectif que j'ai publié sur le sujet (Debarbieux et al., 2014), à savoir des scientifiques spécialisés et indépendants qui ont pour objectif principal l'échange d'informations et le partage d'expériences en vue de contribuer à une meilleure compréhension commune de la proposition de région. L'initiative CEI a ainsi abouti à la constitution d'une base de données importante et à la publication de la première évaluation environnementale de cette région de projet. Conçue comme un véritable instrument de communication, cette publication comporte de nombreuses images et cartes de l'écorégion des Carpates dans l'objectif de « démontrer que la région est déjà et qu'elle doit être » (Metzger, 2013). J'ai mis en avant que l'argumentation souligne la cohérence de cette entité naturelle, ainsi que les défis communs partagés au-delà des frontières nationales, et justifie ainsi le besoin de développer une coopération transnationale. J'ai montré que la CEI a ainsi participé à « l'articulation de préoccupations communes cadrées territorialement » (Metzger, 2013) et à l'émergence d'une première « communauté de problèmes » autour de ces enjeux.

L'identification des Carpates par le PNUE s'inscrit quant à elle en lien avec la reconnaissance progressive des enjeux spécifiques des régions de montagne au niveau mondial, la promulgation d'une année internationale de la montagne (AIM) en 2002 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et les perspectives de développement à l'est de l'Europe. L'analyse souligne que c'est dans ce cadre que le PNUE-BRE va formuler une proposition de région alternative centrée sur une coopération légale autour des massifs de montagne. Le centre de surveillance de la conservation de la nature du PNUE va tout d'abord être mobilisé pour développer une méthodologie scientifique permettant d'établir une définition commune des massifs

de montagne basée sur des critères de pente et d'altitude. Le PNUE-BRE saisira ensuite l'opportunité de l'AIM pour développer un plan d'action stratégique identifiant les Carpates, au même titre que le Caucase, le sud-est européen et l'Asie Centrale pour y développer des cadres légaux de coopération transnationale environnementale, qui constituent la compétence principale de l'organisation. Le PNUE-BRE a réussi à rassembler les gouvernements derrière sa proposition de coopération à l'échelle du massif des Carpates, ainsi que des partenaires alpins intéressés à diffuser vers d'autres régions de montagnes le type de coopération mis en place dans le cadre de la Convention Alpine. Le PNUE-BRE s'appuie sur l'expertise scientifique de son réseau GRID pour produire une évaluation environnementale de la région des Carpates sur le modèle des évaluations globales développées par l'institution, afin de justifier sa proposition de région. Il va également mobiliser l'expertise de l'Académie européenne de Bolzano qui a une longue expérience de collaboration avec la Convention Alpine pour proposer une définition scientifique commune de la région pouvant être acceptée par les Etats. Dans les deux cas, la production cartographique sera largement mobilisée pour sa capacité à donner des preuves visuelles et des justifications argumentées pour la création de ces nouvelles régions de projet.

Ces quelques exemples tirés de ma recherche montrent bien combien la science reste «une modalité persistante de légitimation du travail des organisations environnementales non gouvernementales et des organisations internationales» (Mauz et al., 2012, p. 5). Ces résultats doivent toutefois être nuancés. Mes recherches ont montré que ces propositions de régions résultent souvent de choix pragmatiques en fonction des opportunités présentes et que les justifications scientifiques sont souvent mobilisées *a posteriori* par ces organisations pour légitimer leurs choix.

L'analyse dévoile ainsi que l'identification des Carpates par le WWF-DCPO s'est tout d'abord effectuée selon une logique de bassin versant dans le cadre de ses activités de protection des eaux du Danube. Ce n'est que dans un deuxième temps que les membres du bureau de programme de l'organisation ont identifié l'intérêt de considérer la région de montagne comme une unité cohérente en soi pour y développer des politiques coordonnées et intégrées et ainsi d'y établir un programme spécifique. La légitimation de ce choix par le programme «Global 200» n'est de fait intervenue qu'à *posteriori* pour cadrer au mieux les actions du bureau de programme avec la

stratégie de priorisation développée au siège international de l'organisation. Le programme « Global 200 » a ainsi plutôt fonctionné comme un « label » de communication mobilisé de façon stratégique par l'organisation pour légitimer le programme déjà mis en place par le bureau régional et attirer de nouveaux financements. Par ailleurs, si le PNUE-BRE se prévaut d'une méthode d'action débutant par une évaluation environnementale scientifique pour identifier les besoins et défis des régions de projet de manière prospective (chapitre 9), en vue de développer par la suite une base légale de coopération, mes observations montrent cependant clairement que la production d'une évaluation environnementale régionale s'est effectuée seulement *après* la signature de la Convention en 2003, grâce à un financement obtenu par le bureau de Vienne dans le cadre du *Carpathian Project*.

La production de connaissances scientifiques ne doit pas ainsi être appréhendée comme un pré-requis sur lequel se baseraient ces institutions transnationales pour identifier et définir des régions de projet. Au contraire, production scientifique et gouvernance politique se répondent mutuellement. L'action du PNUE et du WWF est sans surprise également motivée par des considérations stratégiques et opportunistes et dépend de la capacité de ces institutions à mobiliser des financements. La construction d'une région des Carpates assure dans cette perspective une visibilité essentielle à la poursuite des actions de ces deux institutions et à la diffusion de leurs modèles d'intervention vers d'autres régions (chapitre 9).

Mes résultats mettent ainsi bien en lumière les interactions entre production scientifique et gouvernance politique et confirment la co-construction de la région de projet et de la production de connaissance scientifique qui la légitime. Politiques scalaires et production de connaissances sont deux éléments inséparables des politiques environnementales.

Cartographie, bases de données et réseaux scientifiques: des instruments essentiels et complémentaires

Mes résultats confirment l'influence de la production cartographique et de bases de données sur le processus d'éco-régionalisation: elle cadre les propositions de région et fournit des arguments pour leur construction et est dès lors un instrument cognitif et rhétorique décisif pour leur sin-

gularisation et construction institutionnelle; elle contribue à façonner la communauté d'acteurs de la proposition de région correspondante; enfin, elle participe à la stabilisation de la région par sa naturalisation. La cartographie ne doit dès lors pas être appréhendée simplement comme une donnée technique de la construction régionale, mais comme un élément cognitif et institutionnel important de ce processus.

Pris ensemble, la cartographie, les bases de données et les réseaux scientifiques se sont révélés être trois instruments complémentaires participant au processus d'éco-régionalisation, comme le montre leur articulation visible sur la frise chronologique (annexe 1). La science apporte son autorité et sa crédibilité au projet régional, les bases de données permettent de mettre en œuvre une « science-based Convention » et la cartographie est mobilisée comme un instrument de preuve, de communication, de sensibilisation et d'évaluation tout au long du processus. Les institutions pouvant se prévaloir de la maîtrise de ces trois instruments disposent d'un avantage stratégique certain pour faire partie du cadrage institutionnel de la région de projet, obtenir de nouveaux mandats et jouer un rôle central dans ce processus, comme l'ont montré les exemples du WWF-DCPO avec la CEI et d'EURAC avec son partenariat avec le secrétariat de la Convention.

Si la production cartographique et de bases de données influence chaque étape de la construction régionale, l'examen de la frise chronologique permet de mettre en lumière une production plus importante à partir de 2006. En effet, à partir de cette date, le secrétariat par intérim de la Convention des Carpates va obtenir plusieurs financements européens pour des projets transnationaux (le *Carpathian Project* en 2006, *AKK* en 2008, *Bioregio et Carpivia* en 2011), qui vont permettre le développement de bases de données géo-environnementales et d'une production cartographique associée. Ainsi, ce ne sont pas trois instruments mais quatre (réseaux scientifiques, cartographie, bases de données et projets) qui s'articulent ensemble de façon complémentaire. Mes recherches soulignent en effet que l'obtention de projets transnationaux est une des variables essentielles au développement de la Convention. La production cartographique et de bases de données est ainsi directement liée au développement de projets spécifiques, posant la question de la cohérence globale de cette production.

À l'exception des cartes produites par le WWF, l'ensemble de la production cartographique du processus d'éco-régionalisation des Carpates

a été pilotée de près ou de loin par le PNUE-SICC dans le cadre de projets transnationaux, ce qui lui permet d'articuler les différents cadrages régionaux de façon complémentaire pour soutenir son projet. La frise chronologique illustre bien cette dépendance de fonctionnement aux projets: entre 2003, date de la signature de la Convention et 2006, date de l'obtention du premier projet transnational, on observe très clairement une baisse de la production cartographique et de base de données (en partie liée également au déclin du WWF-DCPO à cette même période³¹⁶) et d'activités en lien avec la Convention.

Cette intense production cartographique n'a pas permis la mise en place d'une base de données intégrée sur l'ensemble du périmètre de la Convention (chapitre 8). En effet, la totalité de cette production a été réalisée dans le cadre de projets sectoriels (en lien avec la mise en œuvre des protocoles de la Convention), et par des institutions privées (Daphne, EURAC, RTI Polska, WWF) peu enclines à partager leurs données une fois le projet terminé. Ce mode de fonctionnement a certes contribué à la multiplication de la production cartographique et de bases de données, mais a également participé à la fragmentation de l'information géographique et ainsi empêché la mise en place d'une réelle politique environnementale intégrée et coordonnée à l'échelle de la région de projet, objectif pourtant central de la Convention des Carpates. L'analyse a montré que pour dépasser cet écueil, et suivant le modèle alpin, le secrétariat a décidé de conclure un partenariat avec une institution publique supranationale, l'Agence Européenne pour l'Environnement. L'accord a pour objectif de soutenir le développement d'une base de données intégrée et l'établissement de nouvelles directives concernant la standardisation; le partage des données au sein de projets pourrait éventuellement lui permettre de surmonter cet écueil dans les prochaines années.

316 Il est d'ailleurs frappant de constater que le retour du WWF-DCPO comme un acteur majeur du processus d'éco-régionalisation, notamment dans le cadre du projet Bioregio, s'accompagne de la production d'une carte (*Blue River, Green Mountains*, 2006) exposant la vision de l'organisation et soutenant la formulation de son nouveau cadrage spatial et argumentatif d'action pour la région.

La stabilisation d'un agencement des Carpates, un modèle tâtonnant

La nouvelle géographie régionale reste étonnamment silencieuse sur les pratiques qui performent les régions de projet au quotidien. Jonathan Metzger (2013) et Anssi Paasi (2009) proposent quelques pistes de réflexions mais divergent dans leur manière d'analyser le processus de stabilisation de ces régions. Pour Metzger c'est la formation d'un porte-parole reconnu et la délégation de la proposition dans des formes socio-matérielles plus durables qui permettent à la région de projet de se stabiliser, alors que pour Paasi ce serait le fonctionnement institutionnel qui jouerait ce rôle dans le cas de régions transnationales. Mes résultats montrent que ces deux conceptions sont trop réductrices pour englober la variété de pratiques matérielles et discursives qui performent la région de projet et qui participent à consolider et à enrichir le cadre de coopération nouvellement créé et à stabiliser l'agencement des Carpates dans l'espace et dans le temps.

D'une part, le processus d'éco-régionalisation des Carpates ne s'arrête pas à la signature du traité, ni à la création d'un porte-parole de la région, rôle que pourrait endosser le secrétariat en ce sens qu'il se positionne «comme la personnification légitime de la voix de la région» (Metzger et Schmitt, 2012, p. 269). Un bref examen de la frise chronologique (Annexe 1) montre au contraire que la région de projet est performée par des pratiques matérielles et discursives qui débutent peu *après* la signature du traité et l'établissement du secrétariat. D'autre part, ces pratiques ne sauraient être réduites au seul fonctionnement institutionnel du traité. Elles prennent au contraire des formes socio-matérielles variées – relationnelles (réseaux denses de relations entre acteurs, constitution de réseaux de scientifiques), opérationnelles (projets), institutionnelles (protocoles, création de nouvelles institutions régionales) et matérielles (cartes, publications, bases de données) – toutes ensemble étant susceptibles d'institutionnaliser la région de projet.

Mes recherches soulignent que le secrétariat tient un rôle central dans la performance de la région. Les chapitres 5 à 8 de cet ouvrage portent spécifiquement sur l'analyse de ses façons de faire. Le secrétariat assure le fonctionnement institutionnel du traité, prépare des rapports et les points à l'agenda et oriente les objectifs de la Convention en fonction des

opportunités (chapitre 7). Il étend le réseau de la Convention en nouant de nombreux partenariats institutionnels, politiques, financiers ou scientifiques (chapitre 5); il monte des projets et coordonne la mise en œuvre de la Convention (chapitre 6); enfin il tente de se positionner à l'interface entre le réseau de scientifiques qu'il a lui-même initié et le processus politique (chapitre 8). Ces résultats confirment que le secrétariat mobilise pleinement les trois sources d'influence à sa disposition identifiées par la littérature: des sources d'influence cognitive, normative et d'exécution (Biermann et Siebenhüner, 2009).

L'examen des pratiques du secrétariat suggère que celui-ci cherche à se positionner comme une organisation-frontière dans ce processus. Ce positionnement prend deux modalités distinctes. D'une part, le secrétariat tente de se placer comme un acteur intermédiaire, une «organisation relais» (Berkes et al., 2005) pouvant permettre soit d'articuler les objectifs généraux de conventions de portée mondiale (CDB, Ramsar) avec les spécificités régionales, facilitant leur mise en œuvre et développant des synergies (chapitre 5), soit avec l'émergence de nouveaux outils de coopération territoriale comme les stratégies macro-régionales, d'articuler des cadres d'intervention qui se superposent en partie et de trouver des complémentarités (chapitre 7).

D'autre part, le secrétariat tente de se positionner à l'interface des communautés scientifiques et politiques pour faciliter leur collaboration (Guston, 2001) et consolider ainsi la région de projet. A la suite de la signature de la Convention et plus encore après la signature du protocole sur la biodiversité en 2010, une partie des activités de réseautage du secrétariat a ainsi été centrée sur l'établissement de partenariats scientifiques (EURAC, CERi) pouvant soutenir le processus de stabilisation. Mais c'est surtout dans son interaction avec le réseau de scientifiques S4C que ce positionnement en tant qu'organisation-frontière se révèle (chapitre 8). Le secrétariat va en effet initier le développement du réseau selon le type 2 d'interactions entre science et politique identifié dans le contexte régional (Debarbieux et al., 2014), à savoir un collectif de scientifiques établis en contrepartie d'une initiative de gouvernance régionale dans le but de soutenir la formulation, la justification et la légitimation des actions politiques. Cependant, la difficulté du secrétariat à fournir la possibilité ou des incitations (financières notamment) à la création d'objets frontières

(Guston, 2001, p. 400-401), tel que le développement d'une base de données intégrée à l'échelle du massif ne lui a pas permis de jouer pleinement son rôle d'organisation-frontière.

Finalement, cet examen des pratiques du secrétariat met en évidence un paradoxe intéressant que je souhaite souligner ici: le poids des démarches extérieures et descendantes dans ce processus d'éco-régionalisation des Carpates s'accommode bien d'une forte dose de tâtonnement. Ce processus d'éco-régionalisation est en effet loin d'être un processus planifié suivant une méthode précise. L'action du secrétariat peut être ainsi qualifiée de située (Suchman, 2007) en ce sens qu'elle est par nature contingente et directement liée aux contextes spécifiques de la situation dans laquelle elle émerge. Mes recherches ont confirmé que l'action du secrétariat relève plus de la tactique que de la stratégie selon la distinction proposée par Michel De Certeau (1990).

Où sont les montagnes?

L'examen approfondi des pratiques matérielles et discursives du secrétariat par intérim de la Convention des Carpates aura surtout mis en lumière un type spécifique d'acteurs non-humains: les inscriptions matérielles. Cartographie, bases de données, rapports, textes de lois, brochures; tous agissent comme médiateurs dans le processus d'éco-régionalisation. Est-ce à dire que ni les éléments géologiques, ni la présence de grands mammifères ou de la plus grande étendue de forêts primaires d'Europe ne participent à l'objectivation des Carpates comme région de projet environnemental et à sa consolidation? Il est entendu qu'il s'agit d'acteurs tout aussi essentiel à ce processus d'éco-régionalisation.

L'absence des montagnes des Carpates me semble plutôt en partie liée au choix effectué dans cet ouvrage de s'intéresser particulièrement à l'analyse des inscriptions matérielles et de leur production. Toutefois, cette absence est également en grande partie révélatrice des pratiques que j'ai pu examiner durant mes quatre mois d'observation participante au sein du secrétariat. Mes observations ont souligné, d'une part, qu'aucun des membres du secrétariat n'avait de formation académique en sciences naturelles; la plupart sont juristes ou politologues (chapitre 5). D'autre part, qu'aucun de

ses membres, à l'exception d'une consultante, n'était originaire de la région ou ne bénéficiait d'une expertise environnementale locale. La majorité des personnes travaillant au secrétariat proviennent des pays alpins qui ont activement soutenu le processus d'éco-régionalisation (chapitre 4).

Les activités centrales du secrétariat se concentrent sur le fonctionnement institutionnel du traité, l'élaboration des protocoles d'application (en lien avec des institutions scientifiques partenaires) et l'extension du réseau de la Convention. Ainsi, sans surprise, l'expertise scientifique locale et régionale est pour le moins limitée au sein de l'institution, acteur néanmoins central du processus d'éco-régionalisation. Ces résultats mettent également en perspective la volonté du secrétariat de se positionner en tant qu'organisation-frontière agissant à l'interface de ce processus, ainsi que ses difficultés à intégrer les collectivités locales.

Les pratiques comme objet d'analyse: agencement et enquête ethnographique

Les analyses effectuées tout au long de cette recherche ont montré l'intérêt de conceptualiser les régions de projet en termes d'agencements. Un des intérêts majeurs du concept développé par Gilles Deleuze et Félix Guattari (1980) est sa dimension créatrice. Il permet de conceptualiser l'émergence d'une région de projet à partir de l'interaction entre des énoncés, des objets et du social engagé dans une action commune. L'agencement est ainsi défini comme un créateur de possible, qui fabrique du sens à partir de la relation de ses composants, sans toutefois que ceux-ci ne perdent leur autonomie. C'est le principe d'extériorité des relations. Ma recherche a pu montrer comment des cartes, des bases de données, des stratégies, des rapports, des scientifiques, des fonctionnaires internationaux, etc., participent à l'institutionnalisation de la région de projet, sans toutefois qu'aucun de ces acteurs de la construction régionale ne perde son autonomie d'action et d'engagement au sein d'autres associations. J'ai ainsi amplement pu souligner que l'unité et la stabilité de la région de projet proviennent du co-fonctionnement de ces éléments, c'est-à-dire d'une variété de pratiques matérielles et discursives de la part d'acteurs souvent basés à l'extérieur du périmètre de la région de projet.

La région de projet appréhendée comme un agencement n'est donc pas un ensemble figé. Elle est traversée par des dynamiques qui la stabilisent (sa territorialisation) et d'autres qui la déstabilisent et peuvent participer à la transformer, comme dans le cas des stratégies macro-régionales. La région de projet est donc constamment en devenir, toujours performée, jamais totalement stabilisée.

Par ailleurs, les agencements se différencient de la notion d'assemblage par leur capacité à agir et leur structuration. La région de projet n'est pas un catalogue illimité d'acteurs en interactions. Cet ouvrage dévoile comment la région de projet des Carpates avait été cadrée par des institutions transnationales pour mettre en place un cadre légal de coopération environnementale, en intégrant des acteurs porteurs de cadrages alternatifs et en excluant certains autres. Mes recherches montrent également que la région de projet des Carpates est plus que l'assemblage d'un «public régional» (Metzger, 2013). La région est matérialisée dans des formes durables et a la capacité de déployer des effets, dans le cadre de protocoles contraignants ou de projets par exemple.

Enfin, le concept d'agencement permet de conceptualiser des entités territoriales discontinues, poreuses, qui dépassent les frontières nationales et impliquent des acteurs basés en des lieux variés et agissant selon une spatialité qui leur est propre.

Appréhender la région de projet comme un agencement implique donc de se plonger dans une variété de pratiques et d'interactions. L'analyse détaillée de ces pratiques matérielles et discursives est certainement l'un des apports les plus originaux de cet ouvrage. Il est étroitement lié au choix méthodologique de réaliser une enquête ethnographique pour observer la région en train de se faire. Il n'existe en effet, à ma connaissance, aucune autre recherche de ce genre dans le champ de la nouvelle géographie régionale. Il s'agit à n'en pas douter d'un apport novateur de cet ouvrage, mais en constitue également une des limites.

En effet, l'enquête ethnographique implique une unité de lieu et de temps qui limite *de facto* les possibilités de dresser un panorama complet des acteurs, des connexions et des dynamiques à l'œuvre au sein du processus d'éco-régionalisation. J'ai ainsi dû très tôt dans le processus de recherche délimiter quel serait mon objet d'étude et cette délimitation

a inévitablement influencé en retour la problématique de ma recherche comme je l'ai montré au chapitre 3.

Dans le même temps, l'enquête ethnographique m'a permis d'effectuer une analyse fine des pratiques des acteurs et des ressources qu'ils mobilisent qu'il m'aurait été difficile de capturer autrement. La méthode ethnographique est de ce point de vue particulièrement adaptée pour appréhender les régions de projet comme des agencements en mettant en lumière les interactions et les façons de faire des acteurs. Le concept d'agencement permet en effet de théoriser les pratiques, la façon dont les acteurs s'engagent dans l'action en interaction avec d'autres acteurs selon une triple dimension, matérielle, discursive et sociale. Mes recherches soulignent comment l'enquête ethnographique permet d'identifier les pratiques des acteurs, ainsi que les médiateurs qu'ils mobilisent dans le processus d'éco-régionalisation et comment ils performant la région au quotidien (chapitres 5 à 7).

Il ne m'aurait pas été possible de montrer le caractère tactique de l'action du secrétariat, ni son influence normative et cognitive forte dans le processus macro-régional sans avoir été directement immergé au cœur du fonctionnement de l'agencement. Je n'aurais pu ni comprendre les compétences nécessaires au montage de projet, ni percevoir l'influence du secrétariat dans la formulation du projet macro-régional, ni recueillir les confidences des acteurs observés, sans avoir partagé le quotidien des membres du secrétariat.

L'enquête ethnographique permet ainsi de mettre en lumière les pratiques, réflexions et discussions formelles et informelles qui resteraient autrement dissimulées derrière les inscriptions qu'elles participent à produire. Il s'agit d'une méthode précieuse pour qui souhaite ouvrir la «boîte noire» des organisations internationales et en découvrir la diversité d'acteurs et de pratiques que la nouvelle géographie régionale entend mettre au cœur de son projet de recherche (Paasi, 2010). De ce point de vue, ma recherche suggère un couplage méthodologique (enquête ethnographique) et analytique (penser en termes d'agencement) pouvant offrir des pistes fructueuses de recherche dans le champ de la nouvelle géographie régionale. Des comparaisons avec les pratiques observées dans d'autres contextes au sein d'autres agencements constitueraient à n'en pas douter un terreau de recherche fertile dans le domaine.